

**COMMUNE DE BAYONNE**  
**Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2023**  
**DELIBERATION N° DE-2023-257**

L'an deux mil vingt-trois, le 14 décembre, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni l'Hôtel de ville, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h30.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 45

**Présents :**

M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBÉ, Mme LAUQUÉ, M. UGALDE, Mme HARDOUIN-TORRE, M. CORRÉGÉ, Mme LOUPIEN-SUARES, M. LACASSAGNE, Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, Mme MEYZENC, M. PARRILLA ETCHART, Mme DUHART, M. AGUERRE, Mme BRAU-BOIRIE, Mme BISAUTA, M. ARCOUET, Mme LARRÉ, M. PAULY, Mme LAPLACE, M. DAUBISSE (à partir de la délibération DE-2023-252), M. SÉVILLA, Mme ZITTEL (jusqu'à la délibération DE-2023-254), Mme BENSOUSSAN (jusqu'à la délibération DE-2023-290), Mme LARROZE-FRANCEZAT (jusqu'à la délibération DE-2023-258), M. ERREMUNDEGUY, M. SUSPERREGUI, M. BOUTONNET-LOUSTAU, Mme DELOBEL, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ESTEBAN (à partir de la délibération DE-2023-252), Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ.

**Absents représentés par pouvoir :**

Mme MARTIN-DOLHAGARAY à M. ETCHEGARAY ; M. LAIGUILLON à Mme LOUPIEN-SUARES ; M. SALANNE à Mme DURRUTY ; M. DAUBISSE à M. CORREGE (jusqu'à la délibération DE-2023-251) ; Mme MOTHES à M. ERREMUNDEGUY ; M. ALLEMAN à Mme LAUQUÉ ; Mme ZITTEL à M. ARCOUET (à partir de la délibération DE-2023-255) ; Mme BENSOUSSAN à M. PAULY (à partir de la délibération DE-2023-291) ; Mme LARROZE-FRANCEZAT à M. ALQUIÉ (à partir de la délibération DE-2023-259), M. ESTEBAN à Mme CAPDEVIELLE, (jusqu'à la délibération DE-2023-251) ; Mme LIOUSSE à Mme BROCARD.

**Absent(s) :**

**Secrétaire :**

M. BOUTONNET-LOUSTAU

---

*Entendu le rapport de Mme CASTEL,*

**OBJET : CULTURE ET PATRIMOINE** – Musée Bonnat-Helleu - Travaux d'extension et de restructuration - Avenants aux marchés de travaux.

Conformément à la délibération du Conseil municipal du 12 février 2021, les marchés de travaux en vue de la rénovation et l'extension du Musée Bonnat-Helleu ont été notifiés le 4 mars 2021.

Le chantier lancé en juin 2021, se consacre, dans un premier temps à la construction de l'extension du musée en lieu et place de l'ancienne école. Cette phase prendra fin après le transfert des œuvres mi-décembre 2023 avant le lancement de la phase de restructuration du bâtiment existant qui permettra une ouverture du musée rénové au printemps 2025.

En cours d'exécution du chantier, il apparaît nécessaire d'ajuster ou de compléter certaines prestations prévues aux marchés des entreprises selon les détails récapitulés ci-après.

#### LOT 02A DEMOLITION GROS-OEUVRE FONDATIONS-VRD – Avenant n°5

La Ville de Bayonne a confié au groupement d'entreprises EIFFAGE CONSTRUCTION SUD-AQUITAINE / KELLER FONDATIONS SPECIALES le lot 02A portant sur les travaux de gros œuvre, fondations et VRD (n°21009). Ce marché a été notifié le 04 mars 2021 pour un montant total de 6 685 796,17 € HT.

En cours d'exécution du chantier, les prestations prévues pour réaliser le tunnel de transfert des œuvres entre la partie historique du musée et le bâtiment construit en extension ont dû être adaptées pour tenir compte des contraintes repérées après démolition, en termes de hauteur de passage et complétées en termes d'accès sécurisé selon les demandes complémentaires des assureurs des œuvres.

Les plus-values correspondantes se répartissent de la manière suivante :

Portes sécurisées	4 853,80 € HT
Adaptation linteau accès tunnel côté musée existant	4 186,00 € HT

Compte tenu des avenants précédents, le montant du marché est ainsi porté à 6 865 124,96 € HT soit une augmentation globale de 2,68 %.

#### LOT 05 ETANCHEITE – Avenant n°1

La Ville de Bayonne a confié à l'entreprise SMAC le lot 05 portant sur les travaux d'étanchéité (n°21011). Ce marché a été notifié le 04 mars 2021 pour un montant total de 248 495,29 € HT.

En cours d'exécution du chantier, certaines prestations ont dû être adaptées pour compléter l'étanchéité des cours anglaises de ventilation du sous-sol. La plus-value correspondante est de 3 856,94 € HT.

Le montant du marché est ainsi porté à 252 352,23 € HT, soit une augmentation de 1,55 %.

#### LOT 06 MENUISERIES EXTERIEURES METALLIQUES – Avenant n°1

La Ville de Bayonne a confié au groupement d'entreprises SOLUTEC / C3 / EUROPOSE le lot 06 portant sur les travaux de menuiseries extérieures métalliques (n°21012). Ce marché a été notifié le 04 mars 2021 pour un montant total de 1 399 500,00 € HT.

En cours d'exécution du chantier, certaines prestations ont dû être adaptées.

Une bavette de pièce d'appui a été prévue en protection des allèges béton du R+ à la suite de la modification des épaisseurs de doublage. Les joints de calfeutrement des menuiseries prévus en mortier sont remplacés par des joints imprégnés pour tenir compte de la largeur des joints à traiter après création ou modifications des ouvertures dans l'existant. Les ossatures métalliques ont dû être adaptées à la tenue au feu des différents ouvrages à la suite de l'avis rendu par le bureau de contrôle. Les tôles d'habillage sont remplacées par des tubes aluminium pour tenir compte des adaptations liées aux épaisseurs de doublages modifiées et des tableaux et voussures à traiter. La motorisation de certains stores est supprimée.

Les plus-values correspondantes se répartissent de la manière suivante :

Bavettes pièce d'appui R+3	1 952,00 € HT
Joints imprégnés	4 662,00 € HT
Ossature métallique pour tenue du châssis RdC	2 144,00 € HT
Ossature métallique pour tenue des châssis R+3	27 487,70 € HT
Tubes aluminium en remplacement des tôles d'habillage	15 390,00 € HT
Suppression motorisation stores	- 1 305,00 € HT

L'ensemble des plus-values s'élève à la somme de 50 330,70 € HT portant le montant du marché à 1 449 830,70 € HT soit une augmentation de 3,6 %.

#### LOT 09 PLATRIERIE PLAFONDS – Avenant n°1

La Ville de Bayonne a confié à l'entreprise GOYTY le lot 09 portant sur les travaux de plâtrerie plafonds (n°21015). Ce marché a été notifié le 04 mars 2021 pour un montant total de 1 508 464,63 € HT.

En cours d'exécution du chantier, certaines prestations ont dû être adaptées.

A la suite des avis rendus par le bureau de contrôle, certaines épaisseurs de doublage ont été revues sur la façade côté rue Jacques Laffitte. Des plafonds acoustiques ont été rajoutés et un local technique dédié à l'ascenseur a été créé induisant des compléments de plâtrerie.

Les plus-values correspondantes se répartissent de la manière suivante :

Modifications épaisseurs doublages et traitement acoustique	14 023,92 € HT
Modifications RdC et R+1	5 746,46 € HT

L'ensemble des plus-values s'élève à la somme de 19 770,38 € HT portant le montant du marché à 1 528 235,01 € HT soit une augmentation de 1,31 %.

#### LOT 10 MENUISERIES INTERIEURES AGENCEMENT – Avenant n°2

La Ville de Bayonne a confié à l'entreprise LCM le lot 10 portant sur les travaux de menuiseries intérieures et d'agencement (n°21016). Ce marché a été notifié le 04 mars 2021 pour un montant total de 994 259,37 € HT.

En cours d'exécution du chantier, certaines prestations ont dû être adaptées. La modification du local dédié à la machinerie ascenseur a induit le rajout d'une porte complémentaire générant une plus-value de 1 805,24 € HT.

Compte tenu de l'avenant précédent, le montant du marché est ainsi porté à 998 322,21 € HT soit une augmentation globale de 0,41 %.

LOT 17 PEINTURE – Avenant n°1 :

La Ville de Bayonne a confié à l'entreprise LORENZI le lot 17 portant sur les travaux de peinture (n°21023). Ce marché a été notifié le 04 mars 2021 pour un montant total de 283 202,00 € HT.

En cours d'exécution du chantier, certaines prestations ont dû être adaptées au niveau de la peinture des garde-corps d'escalier initialement traités par le serrurier et du coloris du laboratoire photo revu après remarque des utilisateurs du musée. Des compléments sont également nécessaires pour finaliser les zones impactées par des modifications d'implantation d'équipements techniques après travaux de peinture.

Les plus-values correspondantes se répartissent de la manière suivante :

Peinture sur garde-corps escalier principal	2 806,00 € HT
Reprise labo photo et peinture sondes	2 449,00 € HT

L'ensemble des plus-values s'élève à la somme de 5 255,00 € HT portant le montant du marché à 288 457,00 € HT soit une augmentation de 1,86 %.

LOT 18 ASCENSEURS – Avenant n°2

La Ville de Bayonne a confié à l'entreprise THYSSENKRUPP le lot 18 portant sur les travaux d'ascenseurs (n°21024). Ce marché a été conclu le 04 mars 2021 pour un montant total de 310 940,00 € HT.

En cours d'exécution du chantier, certaines prestations ont dû être adaptées.

Un local dédié à la machinerie a dû être créé après travaux de gros œuvre à la suite des remarques du bureau de contrôle. Pour limiter tout risque de désordre sur les locaux surplombés suite à d'éventuelles fuites des systèmes hydrauliques et éviter des travaux d'étanchéité plus impactants, il a été décidé d'équiper le local d'un bac de rétention générant une plus-value de 810,00 € HT.

Compte tenu de l'avenant précédent, le montant du marché est ainsi porté à 316 700,00 € HT soit une augmentation globale de 1,85 %.

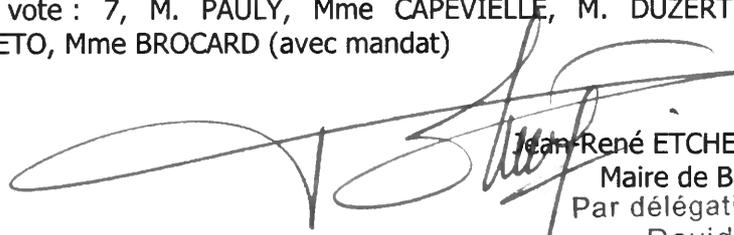
En termes de délai d'exécution, les prestations complémentaires objets des différentes plus-values ne modifient pas les conditions de départ.

Dans le cadre de ce qui précède, il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer avec les sociétés concernées les avenants aux marchés ci-annexés.

*Ont signé au registre les membres présents.*

**Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés**

Non-participation au vote : 7, M. PAULY, Mme CAPEVIELLE, M. DUZERT, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD (avec mandat)



Jean-René ETCHEGARAY  
Maire de Bayonne  
Par délégation du Maire  
David Tollis  
Directeur général des services



## AVENANT N°5 AUGMENTATION DE MONTANT

### A - Identification du pouvoir adjudicateur

Ville de Bayonne  
HOTEL DE VILLE  
1 AVENUE MARECHAL LECLERC  
64100 BAYONNE

Tél : 05.59.46.61.63  
Poste : 61.63  
Télécopie : 05.59.59.30.91  
Courriel : [commandepublique@bayonne.fr](mailto:commandepublique@bayonne.fr)  
Adresse internet(U.R.L) : <http://www.bayonne.fr>

<https://demat-ampa.fr>

Représenté par : Monsieur Jean-Marc SALANNE, Conseiller municipal délégué  
à la commande publique

### B - Identification du titulaire du marché

Groupement d'entreprises représenté par :  
EIFFAGE CONSTRUCTION SUD AQUITAINE  
Chemin Marouette  
BP 20116  
64101 BAYONNE  
Courriel : [be.ecsa-pbl.construction@eiffage.com](mailto:be.ecsa-pbl.construction@eiffage.com)  
Tél. : 05.59.42.57.57  
Fax. : 05.59.42.57.50  
SIRET : 09628055700057

Représenté par : Madame, Monsieur le Directeur

Liste des co-traitants :

Entreprise	Coordonnées
KELLER Fondations Spéciales Agence Sud-Ouest 4 voie romaine Espace France, bâtiment B 33610 CANEJAN	Courriel : <a href="mailto:sudouest@keller-france.com">sudouest@keller-france.com</a> Tél. : 05.56.99.31.41 SIRET : 41928326200261

## C - Objet du marché

RENOVATION ET EXTENSION DU MUSEE BONNAT HELLEU, MUSEE DES BEAUX-ARTS - LOT 2A  
DEMOLITION GROS-OEUVRE FONDATIONS - VRD/ Lot n° 02 A : démolition - fondations - gros  
oeuvre - VRD

Référence du marché : 21009

Date de la notification : 04/03/2021

Montant initial du marché

- Taux de TVA : 20,0 %  
- Montant HT : 6 685 796,17 €  
- Montant TTC : 8 022 955,40 €

## D - Avenants précédents

Avenants au marché conclus précédemment :

N°	Date d'entrée	Type	Montant HT	Date de signature
1	14/10/2021	Modification des prestations		
2	10/03/2022	Augmentation de montant	24 068,90 €	
3	04/05/2022	Augmentation de montant	96 098,62 €	
4	09/06/2023	Augmentation de montant	50 121,47 €	

## E - Objet de l'avenant

Modifications introduites par le présent avenant : augmentation de montant

Montant du marché avant avenant :

- Taux de la TVA : 20,0 %  
- Montant HT : 6 856 085,16 €  
- Montant TTC : 8 227 302,18 €

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20,0 %  
- Montant HT : 9 039,80 €  
- Montant TTC : 10 847,76 €

- % d'écart introduit par l'avenant : 2,68 %

Nouveau montant du marché :

- Taux de la TVA : 20,0 %  
- Montant HT : 6 865 124,96 €  
- Montant TTC : 8 238 149,94 €

La répartition du montant de l'avenant est la suivante :

Type	Nom	Ancien M. HT	Ajout / dimi. HT	Ancien M. TTC	Ajout / dimi TTC
Mandataire	EIFFAGE	5 755 613,84 €	9 039,80 €	6 906 736,61 €	10 847,76 €
Co-traitant	KELLER Fondations	1 100 471,32 €	0,00 €	1 320 565,58 €	0,00 €

Prestations supplémentaires objet de l'avenant :

- Portes sécurisées : 4 853,80 € HT
- Adaptation linteau accès tunnel côté musée existant : 4 186,00 € HT

Conformément aux devis n° 46-98-12 du 21/09/2023 et n° 46-08-15 du 25/10/2023 ci-joints.

## F - Signature du titulaire du marché

A .....

Le .....

Signature du titulaire

## G - Signature du pouvoir adjudicateur

A Bayonne,

Signature du représentant du pouvoir adjudicateur  
Monsieur Jean-Marc SALANNE, Conseiller municipal délégué  
à la commande publique en vertu d'une délibération en date du 14/12/2023

## H - Notification de l'avenant au titulaire du marché

### **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçu à titre de notification une copie du présent avenant »

A .....

Le .....

**Signature**

### **En cas d'envoi en LR AR :**

Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire (valant date de notification du contrat)

### **En cas de notification par voie électronique :**

Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché :

Etablissement Pays Basque-Landes

AFFAIRE	: MBH Rue Jacques Lafitte 64100 BAYONNE	VILLE DE BAYONNE Mme Esponde  64100 BAYONNE
DEVIS N°	: 46-98-12	
DATE VALEUR	: 21 septembre 2023	
DELAI DE REALISATION	: 20 JOURS	Anglet, le 21 septembre 2023

Veillez trouver ci-joint notre DEVIS N° 46-98-12 concernant les travaux suivants:

**PORTES TUNNEL**

pour le chantier cité en objet, d'un montant de 5 824,56 € T.T.C.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

C.NOBLIA

B.IRACABAL



DEVIS N° 46-98-12

DE TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES

DATE : 21 septembre 2023  
OPERATION : MBH  
Rue Jacques Lafitte  
64100 BAYONNE  
OBJET DU DEVIS : PORTES TUNNEL  
DEMANDE PAR : VILLE DE BAYONNE

MONTANT H.T.	4 853,80
TVA 20%	970,76
<b>MONTANT T.T.C.</b>	<b>5 824,56</b>

VALEUR : 21 septembre 2023  
DATE LIMITE D'OBTENTION ACCORD : 28 septembre 2023  
DELAI PREVISIBLE D'INTERVENTION  
APRES ACCORD : 20 JOURS  
INCIDENCE SUR DELAI CONTRACTUEL : Néant  
MODIFIE LES PIECES CONTRACTUELLES :



Etablissement Pays Basque-Landes

AFFAIRE : MBH  
Rue Jacques Lafitte  
64100 BAYONNE

VILLE DE BAYONNE  
Mme Esponde  
64100 BAYONNE

DEVIS N° : 46-98-15

DATE VALEUR : 25 octobre 2023

DELAI DE REALISATION : 3 JOURS

Anglet, le 25 octobre 2023

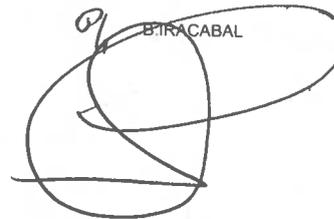
Veillez trouver ci-joint notre DEVIS N° 46-98-15 concernant les travaux suivants:

**LINTEAU TUNNEL**

pour le chantier cité en objet, d'un montant de 5 023,20 € T.T.C.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

C. NOBLIA

B. IRACABAL  


**DEVIS N° 46-98-15**

**DE TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES**

DATE : 25 octobre 2023

OPERATION : MBH  
Rue Jacques Lafitte  
64100 BAYONNE

OBJET DU DEVIS : LINTEAU TUNNEL

DEMANDE PAR : VILLE DE BAYONNE

MONTANT H.T.	4 186,00
TVA 20%	837,20
<b>MONTANT T.T.C.</b>	<b>5 023,20</b>

VALEUR : 25 octobre 2023

DATE LIMITE D'OBTENTION ACCORD : 27 octobre 2023

DELAI PREVISIBLE D'INTERVENTION  
APRES ACCORD :

INCIDENCE SUR DELAI CONTRACTUEL : Néant

MODIFIE LES PIECES CONTRACTUELLES:





## AVENANT N°1 AUGMENTATION DE MONTANT

### **A - Identification du pouvoir adjudicateur**

Ville de Bayonne  
HOTEL DE VILLE  
1 AVENUE MARECHAL LECLERC  
64100 BAYONNE

Tél : 05.59.46.61.63  
Poste : 61.63  
Télécopie : 05.59.59.30.91  
Courriel : [commandepublique@bayonne.fr](mailto:commandepublique@bayonne.fr)  
Adresse internet(U.R.L) : <http://www.bayonne.fr>

<https://demat-ampa.fr>

Représenté par : Monsieur Jean-Marc SALANNE, Conseiller municipal délégué  
à la commande publique

### **B - Identification du titulaire du marché**

SMAC  
AVENUE DES FRERES LUMIERE  
ZI INDUSPAL ZI PAU OUEST  
64140 LONS  
Courriel : [laura.ravon@smac-sa.com](mailto:laura.ravon@smac-sa.com)  
Tél. : 05.59.32.09.99  
SIRET : 68204083700507

Représenté par : Madame, Monsieur le Directeur

### **C - Objet du marché**

RENOVATION ET EXTENSION DU MUSEE BONNAT HELLEU, MUSEE DES BEAUX-ARTS/ Lot n° 05 :  
étancheite asphalte

Référence du marché : 21011

Date de la notification : 04/03/2021

Délai d'exécution : 38 mois à compter du 04/03/2021 et jusqu'au 06/05/2024

Délais partiels :

Code	Désignation des délais partiels	Délai	Date de début	Date de fin
P 1	PHASE 1	20 mois		
P 2	PHASE 2	20 mois		

Les deux phases de travaux de 20 mois se superposent sur 2 mois + phases de déménagement.

Montant initial du marché

- Taux de TVA : 20,0 %
- Montant HT : 248 495,29 €
- Montant TTC : 298 194,35 €

## D - Objet de l'avenant

Modifications introduites par le présent avenant : augmentation de montant

Montant du marché avant avenant :

- Taux de la TVA : 20,0 %
- Montant HT : 248 495,29 €
- Montant TTC : 298 194,35 €

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20,0 %
- Montant HT : 3 856,94 €
- Montant TTC : 4 628,33 €

- % d'écart introduit par l'avenant : 1,55 %

Nouveau montant du marché :

- Taux de la TVA : 20,0 %
- Montant HT : 252 352,23 €
- Montant TTC : 302 822,68 €

Prestations supplémentaires objet de l'avenant :

- Etanchéité en résine dans cours anglaises du sous-sol pour 3 856,94 € HT  
Conformément au devis N° 27-23-043 du 19/06/2023 ci-joint.

## E - Signature du titulaire du marché

A .....

Le .....

Signature du titulaire

## **F - Signature du pouvoir adjudicateur**

A .....

Le .....

Signature du représentant du pouvoir adjudicateur  
Monsieur Jean-Marc SALANNE, Conseiller municipal délégué  
à la commande publique en vertu d'une délibération en date du 14/12/2023

## **G - Notification de l'avenant au titulaire du marché**

### **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçu à titre de notification une copie du présent avenant »

A .....

Le .....

**Signature**

### **En cas d'envoi en LR AR :**

Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire (valant date de notification du contrat)

### **En cas de notification par voie électronique :**

Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché  
:

Avenue des Frères Lumière  
64140 LONS INDUSPAL  
Tel : 05.59.32.09.99 - Fax : 05.59.62.07.36

MAIRIE DE BAYONNE  
1 AVENUE DU MARÉCHAL LECLERC

Accusé de réception en préfecture  
64-216401026-20231214-23\_07629-DE  
Date de télétransmission : 18/12/2023  
Date de réception préfecture : 18/12/2023

N° Devis : 27-23-043

64100 BAYONNE

Réf Affaire : MUSEE BONNAT BAYONNE

Pau , le 19/06/2023

64100 BAYONNE

**ETANCHEITE RESINE COURS ANGLAISE VENTILATION**

**1) RESINE DANS COURS ANGLAISES DU SOUS-SOL :**

Etanchéité en résine circulaire piéton sur support  
béton, de type flexter 300 couleur gris clair RAL 7035  
ou alsan 500, y compris entoilage et renfort dans les  
angles et les relevés

U 2.00 1 928.47 € 3 856.94 €

**TOTAL GENERAL H.T. BASE 3 856.94 €**

**T.V.A. à 20 % 771.39 €**

**TOTAL GENERAL T.T.C. BASE 4 628.33 €**

**Nota : Clause d'imprévision suivante :**

*Compte tenu de la situation exceptionnelle touchant à la fois à la disponibilité des matériaux et aux prix des matières premières entrant dans la production des produits Acier, les prix figurant dans la présente offre sont susceptibles de subir des variations. Il en est de même des délais d'approvisionnement qui sont susceptibles d'entraîner des retards d'exécution. Notre société n'est donc pas en mesure de garantir ses prix et les délais d'exécution. Elle se réserve donc la faculté de modifier ses prix et délais d'exécution à tout moment. Cette clause est une condition sine qua none et de validité de notre offre*

**DUREE VALIDITE OFFRE : 1 MOIS**

Prix établi en valeur de base : JUIN 2023 ; Durée de validité de l'offre : 15 jours

Travaux réalisés suivant nos conditions générales ci-jointes.

REGLEMENT : 30 % à la commande , solde à réception de facture

En cas d'acceptation, veuillez nous retourner un exemplaire du présent devis revêtu de votre tampon commercial et de votre signature précédée de la mention :

" Bon pour accord, le ..."

Pour SMAC  
S. LAZUIMA



## AVENANT N°1 AUGMENTATION DE MONTANT

### A - Identification du pouvoir adjudicateur

Ville de Bayonne  
HOTEL DE VILLE  
1 AVENUE MARECHAL LECLERC  
64100 BAYONNE

Tél : 05.59.46.61.63  
Poste : 61.63  
Télécopie : 05.59.59.30.91  
Courriel : [commandepublique@bayonne.fr](mailto:commandepublique@bayonne.fr)  
Adresse internet(U.R.L) : <http://www.bayonne.fr>

<https://demat-ampa.fr>

Représenté par : Monsieur Jean-Marc SALANNE, Conseiller municipal délégué  
à la commande publique

### B - Identification du titulaire du marché

Groupement d'entreprises représenté par :  
SOLUTEC  
Courriel : [jle@solutec-menuiseries.fr](mailto:jle@solutec-menuiseries.fr)  
Tél. : 0649007500  
SIRET : 88320226900014

Représenté par : Madame, Monsieur le Directeur

Liste des co-traitants :

Entreprise	Coordonnées
C3 BUREAU D'ETUDES FACADES 17 boulevard Jean Jaures 64100 BAYONNE	SIRET : 80161836400054
EUROPOSE 2 Chemin Mougouno	SIRET : 38004057600031

## C - Objet du marché

RENOVATION ET EXTENSION DU MUSEE BONNAT HELLEU, MUSEE DES BEAUX-ARTS/ Lot n°  
06 : menuiseries extérieures métalliques

Référence du marché : 21012

Date de la notification : 04/03/2021

Délai d'exécution : 38 mois à compter du 04/03/2021 et jusqu'au 06/05/2024

Délais partiels :

Code	Désignation des délais partiels	Délai	Date de début	Date de fin
P 1	PHASE 1	20 mois		
P 2	PHASE 2	20 mois		

Les deux phases de travaux de 20 mois se superposent sur 2 mois + phases de déménagement.

Montant initial du marché

- Taux de TVA : 20,0 %
- Montant HT : 1 399 500,00 €
- Montant TTC : 1 679 400,00 €

## D - Objet de l'avenant

Modifications introduites par le présent avenant : augmentation de montant

Montant du marché avant avenant :

- Taux de la TVA : 20,0 %
- Montant HT : 1 399 500,00 €
- Montant TTC : 1 679 400,00 €

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20,0 %
- Montant HT : 50 330,70 €
- Montant TTC : 60 396,84 €

- % d'écart introduit par l'avenant : 3,6 %

Nouveau montant du marché :

- Taux de la TVA : 20,0 %
- Montant HT : 1 449 830,70 €
- Montant TTC : 1 739 796,84 €

La répartition du montant de l'avenant est la suivante :

Type	Nom	Ancien M. HT	Ajout / dimi. HT	Ancien M. TTC	Ajout / dimi TTC
Mandataire	SOLUTEC	1 134 500,00 €	50 330,70 €	1 361 400,00 €	60 396,84 €
Co-traitant	C3 BUREAU	100 000,00 €	0,00 €	120 000,00 €	0,00 €
Co-traitant	EUROPOSE	165 000,00 €	0,00 €	198 000,00 €	0,00 €

Prestations supplémentaires objet de l'avenant :

- Bavettes pièce d'appui R+3 pour : 1 952,00 € HT
- Joints imprégnés pour : 4 662,00 € HT
- Ossature métallique pour tenue du châssis RdC pour : 2 144,00 € HT
- Ossature métallique pour tenue des châssis R+3 pour : 27 487,70 € HT
- Tubes aluminium en remplacement des tôles d'habillage pour : 15 390,00 € HT
- Suppression motorisation stores pour : - 1 305,00 € HT

Conformément aux devis n° 23-09-20 du 11/09/2023 ; n° 23-09-18 du 11/09/2023 ; n° 22-10-031 du 18/10/2022 ; n° 23-09-17 du 11/09/2023 ; n° 22-04-16 du 11/09/2023 et n° 23-09-19 du 11/09/2023 ci-joints.

## E - Signature du titulaire du marché

A .....

Le .....

Signature du titulaire

## F - Signature du pouvoir adjudicateur

A .....

Le .....

Signature du représentant du pouvoir adjudicateur  
Monsieur Jean-Marc SALANNE, Conseiller municipal délégué  
à la commande publique en vertu d'une délibération en date du 14/12/2023

## **G - Notification de l'avenant au titulaire du marché**

### **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçu à titre de notification une copie du présent avenant »

A .....

Le .....

**Signature**

### **En cas d'envoi en LR AR :**

Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire (valant date de notification du contrat)

### **En cas de notification par voie électronique :**

Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché :

Devis N°: 23-09-20

LOT N° 06 - MENUISERIES EXTERIEURES METALLIQUES

Repère	Désignation	Remplissage	Largeur	Hauteur	U	Q	PVU HT.	PV HT.
	<b>Fourniture et mise en œuvre de joint imprégné faisant office d'étanchéité.</b> <b>Compris plats alu de finitions quand jeu supérieur à 30 mm</b> <b>Compris échafaudage</b> <b>Calfeutrement - Tôles</b>		1 000	X 1 000	ML	126,00	37,00 €	4 662,00 €
<b>TOTAL HT</b>							<b>4 662,00 €</b>	
<b>TVA 20,00%</b>							<b>932,40 €</b>	
<b>MONTANT TOTAL TTC</b>							<b>5 594,40 €</b>	

Ce devis est valable 3 mois

Mode de règlement : 30 % d'acompte à la commande - Situation à l'avancement - Solde à réception de la prestation

Les prix sont nets en euros. Ils sont établis sur la base des taux TVA en vigueur. Toutes variations de ces taux imposés par la loi seront répercutées sur ces prix.

Le vendeur se réserve, jusqu'à leur complet paiement, la propriété des fournitures éligibles à la revendication prévue par l'article L.624-16 du code de commerce.

Validation précédée de votre **NOM, PRENOM, TAMPON** et de la mention " lu et approuvé avant exécution des travaux "

SOLUTEC Menuiseries - 15bis, Rue Chapelet 64200 Biarritz - France  
SAS au capital de 20 000 Euros - 883 202 269 R.C.S. Bayonne

Devis N°: 23-09-18

LOT N° 06 - MENUISERIES EXTERIEURES METALLIQUES

Repère	Désignation	Remplissage	Largeur	Hauteur	U	Q	PVU HT.	PV HT.
	<p><b>Fourniture et mise en œuvre d'ossature métalliques pour la tenue du châssis MAF 2</b></p> <p><b>Compris platines, fixations et échafaudage</b></p> <p><b>Ensemble MAF 02 - RDC</b></p>	<b>Tubes aciers</b>	1 000	X 1 000	ML	16,00	134,00 €	2 144,00 €
<b>TOTAL HT</b>								<b>2 144,00 €</b>
<b>TVA 20,00%</b>								<b>428,80 €</b>
<b>MONTANT TOTAL TTC</b>								<b>2 572,80 €</b>

Ce devis est valable 3 mois

Mode de règlement : 30 % d'acompte à la commande - Situation à l'avancement - Solde à réception de la prestation

Les prix sont nets en euros. Ils sont établis sur la base des taux TVA en vigueur. Toutes variations de ces taux imposés par la loi seront répercutés sur ces prix.

Le vendeur se réserve, jusqu'à leur complet paiement, la propriété des fournitures éligibles à la revendication prévue par l'article L.624-16 du code de commerce.

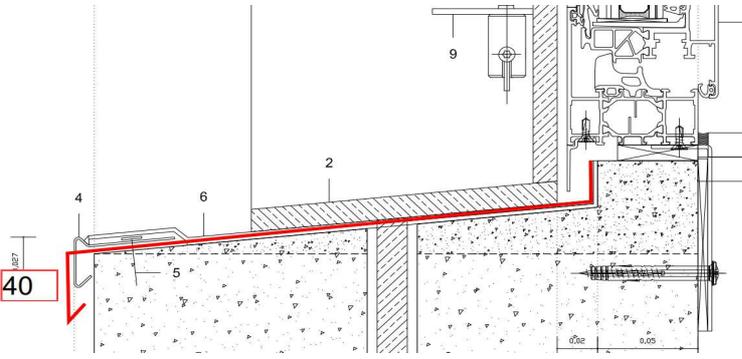
Validation précédée de votre **NOM, PRENOM, TAMPON** et de la mention " lu et approuvé avant exécution des travaux "

SOLUTEC Menuiseries - 15bis, Rue Chapelet 64200 Biarritz - France

SAS au capital de 20 000 €uros - 883 202 269 R.C.S. Bayonne

Devis N°: 22-10-031

LOT N° 06 - MENUISERIES EXTERIEURES METALLIQUES

Repère	Désignation	Remplissage	Largeur	Hauteur	U	Q	PVU HT.	PV HT.
	<p><b>Fourniture et mise en œuvre de bavettes pièces d'appuis sur l'allège béton du MAL 8 au R+3</b></p> <p><b>Coloris RAL 7035 Satiné</b></p>  <p><b>Compris perçages au droit des attentes du charpentier.</b></p>							
	Bavette pièce d'appui suivant schéma ci-dessus				ml	32,00	61,00 €	1 952,00 €
<b>TOTAL HT</b>							<b>1 952,00 €</b>	
<b>TVA 20,00%</b>							<b>390,40 €</b>	
<b>MONTANT TOTAL TTC</b>							<b>2 342,40 €</b>	

Ce devis est valable 3 mois

Mode de règlement : 30 % d'acompte à la commande - Situation à l'avancement - Solde à réception de la prestation

Les prix sont nets en euros. Ils sont établis sur la base des taux TVA en vigueur. Toutes variations de ces taux imposés par la loi seront répercutés sur ces prix.

Le vendeur se réserve, jusqu'à leur complet paiement, la propriété des fournitures éligibles à la revendication prévue par l'article L.624-16 du code de commerce.

Validation précédée de votre **NOM, PRENOM, TAMPON** et de la mention " lu et approuvé avant exécution des travaux "

SOLUTEC Menuiseries - 15bis, Rue Chapelet 64200 Biarritz - France  
SAS au capital de 20 000 Euros - 883 202 269 R.C.S. Bayonne

N° Siret : 883 202 269 00014 - TVA Intra.: FR21 883 202 269

Mairie de BAYONNE  
4, Rue des Carmes  
64100 BAYONNE

Etabli par : JL ETCHEPARE

Rénovation et Extension du Musée BONNAT-HELLEU - Musée des Beaux-Arts

Maître d'œuvre : Agence BLP

Biarritz, le 11 Septembre 2023

Devis N°: 23-09-17

LOT N° 06 - MENUISERIES EXTERIEURES METALLIQUES

Repère	Désignation	Remplissage	Largeur	Hauteur	U	Q	PVU HT.	PV HT.
	<b>Fourniture et mise en œuvre d'ossature métalliques pour la tenue des châssis feux du R+3</b>							
	<b>Compris platines, fixations et grutages</b>							
	<b>Ensemble R+3</b>	<b>Tubes aciers</b>	1 000	X 1 000	ML	35,00	184,00 €	6 440,00 €
	<b>Transformation des châssis pare flammes E30 en châssis coupe-feu EI60</b>							
	<b>Repères :</b>							
	<b>3-14 / 3-18 / 3-20 / 3-21</b>							
3 - 14	<b>Paroi fixe</b>		2 260	3 000	m <sup>2</sup>	6,78	615,00 €	4 169,70 €
3 - 18	<b>Paroi fixe</b>		3 200	3 000	m <sup>2</sup>	9,60	615,00 €	5 904,00 €
3 - 18	<b>Paroi fixe</b>		3 400	3 000	m <sup>2</sup>	10,20	615,00 €	6 273,00 €
3 - 18	<b>Paroi fixe</b>		1 500	3 000	m <sup>2</sup>	4,50	615,00 €	2 767,50 €
	<b>Mise en œuvre des vitrages de plus de 160 KG avec robot de pose</b>		-	-	ENS	1,00	1 350,00 €	1 350,00 €
	<b>Modifications formats de châssis de recoupement du couloir</b>							
	<b>Repères :</b>							
	<b>3-16 / 3-17 / 3-21</b>							
	<b>Suppression forme trapèze - Décrochés cloison intérieure pour passage tuyaux radiateurs - portes plus hautes</b>							
	<b>Moins value suppression trapèzes</b>		1 000	1 000	m <sup>2</sup>	-4,50	615,00 €	-2 767,50 €
	<b>Plus value décroché cloison intérieure</b>		-	-	U	3,00	695,00 €	2 085,00 €
	<b>Plus value portes toutes hauteurs</b>		-	-	U	3,00	422,00 €	1 266,00 €
<b>TOTAL HT</b>							<b>27 487,70 €</b>	
<b>TVA 20,00%</b>							<b>5 497,54 €</b>	
<b>MONTANT TOTAL TTC</b>							<b>32 985,24 €</b>	

Ce devis est valable 3 mois

Mode de règlement : 30 % d'acompte à la commande - Situation à l'avancement - Solde à réception de la prestation

Les prix sont nets en euros. Ils sont établis sur la base des taux TVA en vigueur. Toutes variations de ces taux imposés par la loi seront répercutés sur ces prix.

Le vendeur se réserve, jusqu'à leur complet paiement, la propriété des fournitures éligibles à la revendication prévue par l'article L.624-16 du code du commerce.

Validation précédée de votre **NOM, PRENOM, TAMPON** et de la mention " lu et approuvé avant exécution des travaux "

SOLUTEC Menuiseries - 15bis, Rue Chapelet 64200 Biarritz - France

SAS au capital de 20 000 Euros - 883 202 269 R.C.S. Bayonne



Devis N°: 23-09-19

LOT N° 06 - MENUISERIES EXTERIEURES METALLIQUES

Repère	Désignation	Remplissage	Largeur	Hauteur	U	Q	PVU HT.	PV HT.
	<b>Suppression motorisations de stores suite problèmes plafonds</b>							
	<b>Remplacer par stores à chainettes autoportés avec coulisses</b>							
	<b>MAL 7 - R+2</b>		-	X	-	U	-8,00	145,00 € -1 160,00 €
	<b>MAL 3 - R+1</b>		-	X	-	U	-1,00	145,00 € -145,00 €
<b>TOTAL HT</b>								<b>-1 305,00 €</b>
<b>TVA 20,00%</b>								<b>-261,00 €</b>
<b>MONTANT TOTAL TTC</b>								<b>-1 566,00 €</b>

Ce devis est valable 3 mois

Mode de règlement : 30 % d'acompte à la commande - Situation à l'avancement - Solde à réception de la prestation

Les prix sont nets en euros. Ils sont établis sur la base des taux TVA en vigueur. Toutes variations de ces taux imposés par la loi seront répercutées sur ces prix.

Le vendeur se réserve, jusqu'à leur complet paiement, la propriété des fournitures éligibles à la revendication prévue par l'article L.624-16 du code de commerce.

Validation précédée de votre **NOM, PRENOM, TAMPON** et de la mention " lu et approuvé avant exécution des travaux "

SOLUTEC Menuiseries - 15bis, Rue Chapelet 64200 Biarritz - France

SAS au capital de 20 000 Euros - 883 202 269 R.C.S. Bayonne



## AVENANT N°1 AUGMENTATION DE MONTANT

### **A - Identification du pouvoir adjudicateur**

Ville de Bayonne  
HOTEL DE VILLE  
1 AVENUE MARECHAL LECLERC  
64100 BAYONNE

Tél : 05.59.46.61.63  
Poste : 61.63  
Télécopie : 05.59.59.30.91  
Courriel : [commandepublique@bayonne.fr](mailto:commandepublique@bayonne.fr)  
Adresse internet(U.R.L) : <http://www.bayonne.fr>

<https://demat-ampa.fr>

Représenté par : Monsieur Jean-Marc SALANNE, Conseiller municipal délégué  
à la commande publique

### **B - Identification du titulaire du marché**

GOYTY JEAN SARL  
93 Avenue Henri de Navarre  
64100 BAYONNE  
Courriel : [entreprise@sasjeangoyty.fr](mailto:entreprise@sasjeangoyty.fr)  
Tél. : 05.59.50.09.00  
Fax. : 05.59.50.07.38  
SIRET : 43245211800024

Représenté par : Madame, Monsieur le Directeur

### **C - Objet du marché**

RENOVATION ET EXTENSION DU MUSEE BONNAT HELLEU, MUSEE DES BEAUX-ARTS/ Lot n° 09 :  
plâtrerie - plafonds

Référence du marché : 21015  
Date de la notification : 04/03/2021

Délai d'exécution : 38 mois, à compter du 04/03/2021 et jusqu'au 06/05/2024

Délais partiels :

Code	Désignation des délais partiels	Délai	Date de début	Date de fin
P 1	PHASE 1	20 mois		
P 2	PHASE 2	20 mois		

Les deux phases de travaux de 20 mois se superposent sur 2 mois + phases de déménagement.

Montant initial du marché

- Taux de TVA : 20,0 %
- Montant HT : 1 508 464,63 €
- Montant TTC : 1 810 157,56 €

## D - Objet de l'avenant

Modifications introduites par le présent avenant : augmentation de montant

Montant du marché avant avenant :

- Taux de la TVA : 20,0 %
- Montant HT : 1 508 464,63 €
- Montant TTC : 1 810 157,56 €

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20,0 %
- Montant HT : 19 781,38 €
- Montant TTC : 23 737,66 €

- % d'écart introduit par l'avenant : 1,31 %

Nouveau montant du marché :

- Taux de la TVA : 20,0 %
- Montant HT : 1 528 246,01 €
- Montant TTC : 1 833 895,22 €

Prestations supplémentaires objet de l'avenant :

- Modifications épaisseurs doublages et traitement acoustique pour : 14 023,92 € HT
- Modifications RdC et R+1 pour : 5 757,46 € HT

Conformément aux devis N° 00029988 du 08/06/2023 et n° 00030407 du 29/09/2023 ci-joints.

## E - Signature du titulaire du marché

A .....

Le .....

Signature du titulaire

## **F - Signature du pouvoir adjudicateur**

A .....

Le .....

Signature du représentant du pouvoir adjudicateur  
Monsieur Jean-Marc SALANNE, Conseiller municipal délégué  
à la commande publique en vertu d'une délibération en date du 14/12/2023

## **G - Notification de l'avenant au titulaire du marché**

### **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçu à titre de notification une copie du présent avenant »

A .....

Le .....

**Signature**

### **En cas d'envoi en LR AR :**

Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire (valant date de notification du contrat)

### **En cas de notification par voie électronique :**

Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché  
:



**VILLE DE BAYONNE**

1 Avenue du Maréchal Leclerc

64100 BAYONNE

**DEVIS N° : 00029988**

Fait par : **EV**

**Objet du devis :**

Rénovation et extension du Musée BONNAT-HELLEU à Bayonne.  
 LOT N°9 : PLÂTRERIE / PLAFONDS.  
 AVENANT N°1 (selon visa du 05/12/2022)  
 Phase 1

Référence	Désignation	Un	Quantité	Prix unit.	Montant H.T.
<b>1</b>	<b>LOT N°9 : PLÂTRERIE / PLAFONDS</b>				
<b>1.1</b>	<b>PHASE 1</b>				
	<b>TOTAL PHASE 1</b>				
	<b>AVENANT N°1</b>				
<b>1.1.2</b>	<b>DOUBLAGES</b>				
<b>1.1.2.2</b>	<b>ISOLATION MURS TYPE A</b>				
<b>1.1.2.2.1</b>	<b>ISOLATION MURS 100 MM</b>				
1.1.2.2.1.1	Isolation laine de verre thermique d'épaisseur 100 mm type TP 238 de chez KNAUF INSULATION (R = 3.15 m².K/W et Lambda = 0.032)	M²	-835,35	10,45	-8 729,41
	<b>TOTAL ISOLATION MURS 100 MM</b>				<b>-8 729,41</b>
	<b>TOTAL ISOLATION MURS TYPE A</b>				<b>-8 729,41</b>
<b>1.1.2.3</b>	<b>ISOLATION MURS TYPE B</b>				
<b>1.1.2.3.1</b>	<b>ISOLATION MURS 45 MM</b>				
1.1.2.3.1.1	Isolation laine de verre thermique d'épaisseur 45 mm type GR 32 NU de chez ISOVER (R = 1.40 m².K/W et Lambda = 0.032)	M²	24,93	8,40	209,41
	<b>TOTAL ISOLATION MURS 45 MM</b>				<b>209,41</b>
	<b>TOTAL ISOLATION MURS TYPE B</b>				<b>209,41</b>

Référence DEVIS N° : 00029988



Référence	Désignation	Un	Quantité	Prix unit.	Montant H.T.
Accusé de réception en préfecture 064-216401026-20231214-23_07629-DE Date de télétransmission : 18/12/2023 Date de réception préfecture : 18/12/2023					
<b>1.1.2.3</b>	<b>ISOLATION MURS TYPE C</b>				
<b>1.1.2.3.1</b>	<b>ISOLATION MURS 85 MM</b>				
	Isolation laine de verre thermique d'épaisseur 85 mm type TP 238 de chez KNAUF INSULATION (R = 2.65 m².K/W - Lamda = 0.032)	M²	17,72	14,40	255,17
	<b>TOTAL ISOLATION MURS 85 MM</b>				<b>255,17</b>
	<b>TOTAL ISOLATION MURS TYPE C</b>				<b>255,17</b>
<b>1.1.2.3</b>	<b>ISOLATION MURS TYPE D</b>				
<b>1.1.2.3.1</b>	<b>ISOLATION MURS 120 MM</b>				
	Isolation laine de verre thermique d'épaisseur 120 mm type TP 238 de chez KNAUF INSULATION (R = 3.75 m².K/W - Lambda = 0.032)	M²	36,63	20,15	738,09
	<b>TOTAL ISOLATION MURS 120 MM</b>				<b>738,09</b>
	<b>TOTAL ISOLATION MURS TYPE D</b>				<b>738,09</b>
<b>1.1.2.3</b>	<b>ISOLATION MURS TYPE E</b>				
<b>1.1.2.3.1</b>	<b>ISOLATION MURS 185 MM</b>				
1.1.2.3.1.1	Isolation laine de verre thermique d'épaisseur 185 mm type TP 238 de chez KNAUF INSULATION (R =5.80 m².K/W et Lambda = 0.032)	M²	562,88	25,40	14 297,15
	<b>TOTAL ISOLATION MURS 185 MM</b>				<b>14 297,15</b>
	<b>TOTAL ISOLATION MURS TYPE E</b>				<b>14 297,15</b>
<b>1.1.2.3</b>	<b>ISOLATION MURS TYPE F</b>				
<b>1.1.2.3.1</b>	<b>ISOLATION MURS 220 MM</b>				
1.1.2.3.1.1	Isolation laine de verre thermique d'épaisseur 220 mm type TP 238 de chez KNAUF INSULATION (R =6.90 m².K/W et Lambda = 0.032)	M²	193,19	32,20	6 220,72
	<b>TOTAL ISOLATION MURS 220 MM</b>				<b>6 220,72</b>
	<b>TOTAL ISOLATION MURS TYPE F</b>				<b>6 220,72</b>
	<b>TOTAL DOUBLAGES</b>				<b>12 991,13</b>
<b>1.1.3</b>	<b>TRAITEMENT ACOUSTIQUE</b>				
<b>1.1.3.1</b>	<b>PANNEAUX LDR 50 MM</b>				
<b>1.1.3.1.1</b>	<b>PANNEAUX LDR 50 MM FIXATION VERTICALE</b>				
1.1.3.1.1.1	Isolation rapportée par panneau en laine de roche isolant d'épaisseur 50 mm type PROTISOL de chez EUROCOUSTIC, chevillé en fixation directe sur parois verticale - Coloris : NOIR	M²	278,80	26,10	7 276,68

Référence DEVIS N° : 00029988



Référence	Désignation	Un	Quantité	Prix unit.	Montant H.T.
	<b>TOTAL PANNEAUX LDR 50 MM FIXATION VERTICALE</b>				<b>7 276,68</b>
<b>1.1.3.1.2</b>	<b>PANNEAUX LDR 50 MM FIXATION HORIZONTALE</b>				
1.1.3.1.2.1	Isolation rapportée par panneau en laine de roche isolant isolant d'épaisseur 50 mm type PROTISOL de chez EUROCOUSTIC, chevillé en fixation directe sur parois horizontale - Coloris : NOIR	M²	-102,14	29,00	-2 962,06
	<b>TOTAL PANNEAUX LDR 50 MM FIXATION HORIZONTALE</b>				<b>-2 962,06</b>
	<b>TOTAL PANNEAUX LDR 50 MM</b>				<b>4 314,62</b>
	<b>TOTAL TRAITEMENT ACOUSTIQUE</b>				<b>4 314,62</b>
<b>1.1.9</b>	<b>PLAFONDS</b>				
<b>1.1.9.5</b>	<b>PLAFONDS REI 60'</b>				
1.1.9.5.1	Plafond droit sur ossature métallique avec 1 x BA 18 mm "STD" en parement sous plancher béton _ REI 60' *localisation (- reserve r+3 ) ( + cage escalier r+3 )	M²	-264,82	32,95	-8 725,82
	<b>TOTAL PLAFONDS REI 60'</b>				<b>-8 725,82</b>
<b>1.1.9.1.1</b>	<b>PLAFONDS BA13 STD</b>				
1.1.9.1.1	Plafond droit sur ossature métallique avec 1 x BA 13 mm "STD" en parement	M²	205,30	27,45	5 635,49
	<b>TOTAL PLAFONDS BA13 STD</b>				<b>5 635,49</b>
<b>1.1.5.2.1</b>	<b>PLAFOND REI 120</b>				
1.1.5.2.1	Plafond rampant sur ossature métallique avec 2 x BA 25 mm "STD" en parement - R 120' sous plancher bois	M²	106,77	77,40	8 264,00
	<b>TOTAL PLAFOND REI 120</b>				<b>8 264,00</b>
	<b>TOTAL PLAFONDS</b>				<b>5 173,67</b>
<b>1.1.12</b>	<b>ISOLATION</b>				
<b>1.1.12.1</b>	<b>ISOLATION 100 MM SUR PLAFONDS "STD"</b>				
1.1.12.1.1	Isolation laine de verre thermo-acoustique d'épaisseur 100 mm type TI 212 de chez KNAUF INSULATION (R = 2.50 m².K/W - Lambda = 0.040)	M²	-1 042,82	7,40	-7 716,87
1.1.12.1.2	Plus-value pour isolation laine de verre thermo-acoustique d'épaisseur 100 mm type TI 312 de chez KNAUF INSULATION (R = 2.50 m².K/W - Lambda = 0.040) - A1	M²	-1 042,82	1,10	-1 147,10

Accusé de réception en préfecture  
064-216401026-20231214-23\_07629-DE  
Date de télétransmission : 18/12/2023  
Date de réception préfecture : 18/12/2023

Référence DEVIS N° : 00029988



Référence	Désignation	Un	Quantité	Prix unit.	Montant H.T.
	TOTAL ISOLATION 100 MM SUR PLAFONDS "STD"				-8 863,97
	TOTAL ISOLATION				-8 863,97
	TOTAL AVENANT N°1				13 615,45
	TOTAL LOT N°9 : PLÂTRERIE / PLAFONDS				13 615,45

Accusé de réception en préfecture  
064-216401026-20231214-23\_07629-DE  
Date de télétransmission : 18/12/2023  
Date de réception préfecture : 18/12/2023

Total H.T. BRUT		13 615,45
VALORISATION DES DECHETS	1,20 %	163,39
COMPTE PRORATA	1,80 %	245,08
Total H.T. NET		14 023,92
Total T.V.A. 20,00 %		2 804,78
Net à payer (Euros)		16 828,70

La TVA et autres charges subiront les variations éventuelles découlant des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur lors des règlements.

Lors de l'acceptation du devis, un exemplaire doit nous être retourné signé avec la mention manuscrite "BON POUR ACCORD", valant également acceptation des Conditions Générales d'intervention et la Norme Afnor NF P 03-001 d'octobre 2017.

DEVIS N° : **00029988**

Signature client et cachet éventuel, suivie de la mention "BON POUR ACCORD" :

Fait à : ..... Le : ..... / ..... / 20.....





**VILLE DE BAYONNE**

1 Avenue du Maréchal Leclerc

64100 BAYONNE

**DEVIS N° : 00030407**

**Fait par : EV**

**Objet du devis :**

Rénovation et extension du Musée BONNAT-HELLEU à Bayonne.  
LOT N°9 : PLÂTRERIE / PLAFONDS.  
AVENANT N°2 TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES  
Phase 1

Référence	Désignation	Un	Quantité	Prix unit.	Montant H.T.
<b>1</b>	<b>LOT N°9 : PLÂTRERIE / PLAFONDS</b>				
<b>1.1</b>	<b>PHASE 1</b>				
	<b>TOTAL PHASE 1</b>				
	<b>AVENANT N°1</b>				
<b>1.1.2</b>	<b>DOUBLAGES</b>				
<b>1.1.2.3</b>	<b>ISOLATION MURS TYPE D</b>				
<b>1.1.2.3.1</b>	<b>ISOLATION MURS 120 MM</b>				
	Isolation laine de verre thermique d'épaisseur 120 mm type TP 238 de chez KNAUF INSULATION (R = 3.75 m².K/W - Lambda = 0.032)	M²	59,13	20,15	1 191,47
	<b>TOTAL ISOLATION MURS 120 MM</b>				<b>1 191,47</b>
	<b>TOTAL ISOLATION MURS TYPE D</b>				<b>1 191,47</b>
	<b>TOTAL DOUBLAGES</b>				<b>1 191,47</b>
<b>1.1.9</b>	<b>PLAFONDS</b>				
<b>1.1.9.5</b>	<b>PLAFONDS REI 60'</b>				
<b>1.1.9.5.1</b>	Plafond droit sur ossature métallique avec 1 x BA 18 mm "STD" en parement sous plancher béton _ REI 60'	M²	11,50	32,95	378,93
	<b>TOTAL PLAFONDS REI 60'</b>				<b>378,93</b>

Référence DEVIS N° : 00030407



Référence	Désignation	Un	Quantité	Prix unit.	Montant H.T.
-----------	-------------	----	----------	------------	--------------

Accusé de réception en préfecture  
064-216401026-20231214-23\_07629-DE  
Date de télétransmission : 18/12/2023  
Date de réception préfecture : 18/12/2023

1.1.9.1.1	<b>PLAFONDS BA13 STD</b> Plafond droit sur ossature métallique avec 1 x BA 13 mm "STD" en parement	M²	33,62	27,45	922,87
1.1.5.4.1	<b>CLOISONS 98 MM</b>				
1.1.5.4.1.1	Cloison 98/48 mm (S) avec 1 x BA 18 mm "HD" et par parement + Isolant en laine de verre d'épaisseur 60 mm type ULTRACOUSTIC de chez KNAUF INSULATION	M²	27,68	51,37	1 421,92
	<b>TOTAL CLOISONS 98 MM</b>				<b>1 421,92</b>
	<b>TOTAL PLAFONDS BA13 STD</b>				<b>2 344,79</b>
	<b>TOTAL PLAFONDS</b>				<b>2 723,72</b>
	<b>TOTAL AVENANT N°1</b>				<b>3 915,19</b>
1.1.3.1.2	<b>PANNEAUX LDR 50 MM FIXATION HORIZONTALE</b>				
1.7.2.1	Isolation rapportée par panneau en laine de bois isolant, chevillé en sous face de plancher haut d'épaisseur 150 mm type FIBRAROC 35 FM/Typ2 Clarté de chez KNAUF _ R = 4.10 m².K/W - 2000 x 600 x 150 mm - Clarté	M²	11,32	147,93	1 674,57
	<b>TOTAL PANNEAUX LDR 50 MM FIXATION HORIZONTALE</b>				<b>1 674,57</b>
	<b>TOTAL</b>				<b>1 674,57</b>
	<b>TOTAL LOT N°9 : PLÂTRERIE / PLAFONDS</b>				<b>5 589,76</b>

Référence DEVIS N° : 00030407



<b>Total H.T. BRUT</b>		<b>5 589,76</b>
<b>VALORISATION DES DECHETS</b>	1,80 %	<b>67,08</b>
<b>COMPTE PRORATA</b>	1,80 %	<b>100,62</b>
<b>Total H.T. NET</b>		<b>5 757,46</b>
<b>Total T.V.A. 20,00 %</b>		<b>1 151,49</b>
<b>Net à payer (Euros)</b>		<b>6 908,95</b>

Accusé de réception en préfecture  
064-216401026-20231214-23\_07629-DE  
Date de télétransmission : 18/12/2023  
Date de réception préfecture : 18/12/2023

La TVA et autres charges subiront les variations éventuelles découlant des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur lors des règlements.

Lors de l'acceptation du devis, un exemplaire doit nous être retourné signé avec la mention manuscrite "BON POUR ACCORD", valant également acceptation des Conditions Générales d'intervention et la Norme Afnor NF P 03-001 d'octobre 2017.

DEVIS N° : **00030407**

Signature client et cachet éventuel, suivie de la mention "BON POUR ACCORD" :

Fait à : ..... Le : ..... / ..... / 20.....





## AVENANT N°2 AUGMENTATION DE MONTANT

### **A - Identification du pouvoir adjudicateur**

Ville de Bayonne  
HOTEL DE VILLE  
1 AVENUE MARECHAL LECLERC  
64100 BAYONNE

Tél : 05.59.46.61.63  
Poste : 61.63  
Télécopie : 05.59.59.30.91  
Courriel : [commandepublique@bayonne.fr](mailto:commandepublique@bayonne.fr)  
Adresse internet(U.R.L) : <http://www.bayonne.fr>

<https://demat-ampa.fr>

Représenté par : Monsieur Jean-Marc SALANNE, Conseiller municipal délégué  
à la commande publique

### **B - Identification du titulaire du marché**

LES CHANTIERS DE MENUISERIE  
Courriel : [contact@menuiserie-lcm.fr](mailto:contact@menuiserie-lcm.fr)  
Tél. : 0559577347  
SIRET : 44017325000026

Représenté par : Madame, Monsieur le Directeur

### **C - Objet du marché**

RENOVATION ET EXTENSION DU MUSEE BONNAT HELLEU, MUSEE DES BEAUX-ARTS/ Lot n° 10 :  
menuiseries intérieures - agencement

Référence du marché : 21016

Date de la notification : 04/03/2021

Délai d'exécution : 38 mois, à compter du 04/03/2021 et jusqu'au 06/05/2024

Délais partiels :

Code	Désignation des délais partiels	Délai	Date de début	Date de fin
P 1	PHASE 1	20 mois		
P 2	PHASE 2	20 mois		

Les deux phases de travaux de 20 mois se superposent sur 2 mois + phases de déménagement.

Montant initial du marché

- Taux de TVA : 20,0 %
- Montant HT : 994 259,37 €
- Montant TTC : 1 193 111,24 €

## D - Avenants précédents

Avenants au marché conclus précédemment :

N°	Date d'entrée	Type	Montant HT	Date de signature
1	12/09/2023	Augmentation de montant	2 257,60 €	08/11/2023

## E - Objet de l'avenant

Modifications introduites par le présent avenant : augmentation de montant

Montant du marché avant avenant :

- Taux de la TVA : 20,0 %
- Montant HT : 996 516,97 €
- Montant TTC : 1 195 820,36 €

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20,0 %
- Montant HT : 1 805,24 €
- Montant TTC : 2 166,29 €

- % d'écart introduit par l'avenant : 0,41 %

Nouveau montant du marché :

- Taux de la TVA : 20,0 %
- Montant HT : 998 322,21 €
- Montant TTC : 1 197 986,65 €

Prestations supplémentaires objet de l'avenant :

- fourniture et installation bloc porte à 1 vantail suite modification local  
machinerie ascenseur pour : 1 805,24 € HT

conformément au devis n° TS230821 du 04/09/2023

## F - Signature du titulaire du marché

A .....

Le .....

Signature du titulaire

## G - Signature du pouvoir adjudicateur

A .....

Le .....

Signature du représentant du pouvoir adjudicateur  
Monsieur Jean-Marc SALANNE, Conseiller municipal délégué  
à la commande publique en vertu d'une délibération en date du 14/12/2023

## H - Notification de l'avenant au titulaire du marché

### **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçu à titre de notification une copie du présent avenant »

A .....

Le .....

**Signature**

**En cas d'envoi en LR AR :**

Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire (valant date de notification du contrat)

**En cas de notification par voie électronique :**

Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché  
:



Accusé de réception en préfecture  
064-216401026-20231214-23\_07629-DE  
Date de télétransmission : 18/12/2023  
Date de réception préfecture : 18/12/2023

**MENUISERIE DU BATIMENT**  
**3 CHEMIN DE JORLIS - 64600 ANGLET - Tél : 05.59.57.73.47**  
**Email : contact@menuiserie-lcm.fr**

**Mairie de BAYONNE**

Hôtel de ville  
1 avenue Maréchal Leclerc  
64100 BAYONNE

Anglet, le 04 septembre 2023  
Ce devis est valable 2 mois

**DEVIS N° : TS230821**

☐☐☐ MUSEE BONNAT - TS sur LOCAL TECHNIQUE ☐☐☐

Suite demande du 29/08/2023

	Un	Quantité	Prix unit.	Montant H.T.
<b>☐☐☐ BLOC-PORTE A 1VANTAIL - Ei30, FINITION BOIS ☐☐☐</b>				
BLOC 1V EI30 - HUISSERIE BOIS de chez <b>MALERBA</b> Bloc-porte EI30 sur Huisserie bois- 1 vantail Détail des composants : <ul style="list-style-type: none"><li>- Porte à rives droites dégraissées</li><li>- 2 faces placage bois chêne naturel, finition vernis</li><li>- Mortaise standard 160x85x17 et tétière standard 230x20x2.5 pour serrure 1 point</li><li>- Position mortaise standard du bas</li><li>- Joint ISO 3 côtés HPB-1V-K5468</li><li>- Joint balai : entaillage rainure,</li><li>- Huisserie Bois AFFLEURANTE pour pose sur Cloison de 200 mm</li><li>- Huisserie en bois ISO Essence "BOIS DIVERS - LCA" - qualité à peindre</li><li>- Joint intumescent 15x2.8 Posé (Perf EI30)</li><li>- 3 charnières invisibles pour bloc battant 340 3D tectus</li><li>- Ferrage UNIVERSEL standard du haut porte à rives droites</li><li>- Gâche serrure 1 pt standard posée</li><li>- Position mortaise standard du bas</li><li>- 1 serrure, réf. D455 de chez VACHETTE</li><li>- 1 Béquillage sur rosace ZAMAK massif chromé réf. VERCY AH500 de chez VACHETTE</li><li>- 1 Ferme-porte bras à glissière réf. DC860 de chez VACHETTE</li><li>- 1 butée de porte au sol réf. JAZZ 4536 de chez VACHETTE</li></ul> <b>Dimension : 2040H x 930 mm</b>	U	1,00	1 805,24	1 805,24

<b>MONTANT H.T.</b>	<b>1 805,24</b>
<b>MONTANT T.V.A. 20,00 %</b>	<b>361,05</b>
<b>MONTANT T.T.C. (Euro)</b>	<b>2 166,29</b>

"SASU AU CAPITAL DE 8 000 EUROS - SIRET 440 173 250 00026"

"GERANT : LAURENT GIROULT "

PAIEMENT: Sauf mention contraire,nos factures sont payables à réception,net sans escompte.Tout retard entraînera une pénalité de retard de 1,5% par mois.  
Loi n° 92-1442 du 31/12/92

CLAUSE DE PROPRIETE: De convention expresse, nous nous réservons la propriété de marchandises fournies jusqu'au dernier jour de leur parfait paiement conformément aux termes de la loi du 12 Mai 1980.

JURIDICTION: En cas de contestation ou de différend pour quelque cause que ce soit, le Tribunal de Commerce de Bayonne sera seul compétent.



## AVENANT N°1 AUGMENTATION DE MONTANT

### **A - Identification du pouvoir adjudicateur**

Ville de Bayonne  
HOTEL DE VILLE  
1 AVENUE MARECHAL LECLERC  
64100 BAYONNE

Tél : 05.59.46.61.63  
Poste : 61.63  
Télécopie : 05.59.59.30.91  
Courriel : [commandepublique@bayonne.fr](mailto:commandepublique@bayonne.fr)  
Adresse internet(U.R.L) : <http://www.bayonne.fr>

<https://demat-ampa.fr>

Représenté par : Monsieur Jean-Marc SALANNE, Conseiller municipal délégué  
à la commande publique

### **B - Identification du titulaire du marché**

LORENZI  
RUE TROUMOUSE  
ZAC PARC DES PYRENEES  
65420 IBOS  
Courriel : [lorenzi65@lorenzi65.fr](mailto:lorenzi65@lorenzi65.fr)  
Tél. : 0562375084  
SIRET : 31780744400052

Représenté par : Madame, Monsieur le Directeur

### **C - Objet du marché**

RENOVATION ET EXTENSION DU MUSEE BONNAT HELLEU, MUSEE DES BEAUX-ARTS/ Lot n° 17 :  
peinture

Référence du marché : 21023

Date de la notification : 04/03/2021

Délai d'exécution : 38 mois, à compter du 04/03/2021 et jusqu'au 06/05/2024

Délais partiels :

Code	Désignation des délais partiels	Délai	Date de début	Date de fin
P 1	PHASE 1	20 mois		
P 2	PHASE 2	20 mois		

Les deux phases de travaux de 20 mois se superposent sur 2 mois + phases de déménagement.

Montant initial du marché

- Taux de TVA : 20,0 %
- Montant HT : 283 202,00 €
- Montant TTC : 339 842,40 €

## D - Objet de l'avenant

Modifications introduites par le présent avenant : augmentation de montant

Montant du marché avant avenant :

- Taux de la TVA : 20,0 %
- Montant HT : 283 202,00 €
- Montant TTC : 339 842,40 €

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20,0 %
- Montant HT : 5 255,00 €
- Montant TTC : 6 306,00 €

- % d'écart introduit par l'avenant : 1,86 %

Nouveau montant du marché :

- Taux de la TVA : 20,0 %
- Montant HT : 288 457,00 €
- Montant TTC : 346 148,40 €

Prestations supplémentaires objet du marché :

- Peinture sur garde-corps escalier principal pour : 2 806,00 € HT
- Reprise labo photo et peinture sondes pour : 2 449,00 € HT

conformément aux devis n° D23-1015B du 11/05/2023 ; n° D23-2250B du 09/11/2023 ; D23-2253B du 09/11/2023

## E - Signature du titulaire du marché

A .....

Le .....

Signature du titulaire

## F - Signature du pouvoir adjudicateur

A .....

Le .....

Signature du représentant du pouvoir adjudicateur  
Monsieur Jean-Marc SALANNE, Conseiller municipal délégué  
à la commande publique en vertu d'une délibération en date du 14/12/2023

## G - Notification de l'avenant au titulaire du marché

### **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçu à titre de notification une copie du présent avenant »

A .....

Le .....

**Signature**

### **En cas d'envoi en LR AR :**

Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire (valant date de notification du contrat)

### **En cas de notification par voie électronique :**

Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché  
:



## DEVIS

D23-1015B

VILLE DE BAYONNE

Briscous, le 11/05/2023

[architectes.soupre@orange.fr](mailto:architectes.soupre@orange.fr)

RENOVATION ET EXTENSION DU MUSEE BONNAT-HELLEU  
TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES - GARDE-CORPS ESCALIER

Affaire suivie par : Nicolas C

### LOT N°17 : PEINTURE

Quantité	U	P.U. H.T	P.T. H.T
----------	---	----------	----------

#### Garde-corps métallique :

Réalisation d'un masquage des têtes fraisées de fixation au gros-œuvre et les assemblages entre éléments par préparation/masticage/ponçage avant mise en peinture.

5,00	u	200,00	1 000,00
------	---	--------	----------

Travaux préparatoires, fixateur et application 2 couches de laque antirouille finition tendue satinée

64,50	m2	28,00	1 806,00
-------	----	-------	----------

TOTAL H.T.			2 806,00 €
T.V.A. à 20%			561,20 €
TOTAL T.T.C.			3 367,20 €

LORENZI SAS  
Peinture - Revêtement - Isolation  
6 Rue des Pêcheurs Vieux  
65420 IBOS  
Tél. 05 62 37 50 84 - Fax : 05 62 51 94 42  
Email : lorenzi65@lorenzi65.fr  
SIRET : 51290744A00110

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE PRESTATIONS

### Article 1 - APPLICATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES

Les travaux qui nous sont confiés sont soumis aux présentes conditions, auxquelles le donneur d'ordre en passant commande reconnaît avoir adhéré sans réserve. Toute condition contraire posée par le donneur d'ordre, sera à défaut d'acceptation écrite expresse, inopposable à l'entreprise, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance.

### Article 2 - DEVIS

Les devis sont uniquement valables par écrit, pendant une durée de un mois à compter de la date d'établissement du devis pour que les conditions consenties soient maintenues, sauf autrement indiqué dans le devis.

Pour prendre effet, la deuxième copie de ce devis devra nous être retournée revêtue de la signature du donneur d'ordre et de la mention "lu et approuvé, bon pour accord". Elle devra être renvoyée à l'adresse de l'entreprise.

La politique de l'entreprise étant d'améliorer constamment ses prestations, l'entreprise se réserve le droit de modifier les spécifications techniques des produits indiqués au devis, l'entreprise garantie cependant une fonctionnalité et une performance équivalente, aucun changement significatif ne sera effectué sans l'accord du client.

### Article 3 - PRIX

Les prix mentionnés s'entendent nets, sans escompte, et hors taxes pour l'exécution des travaux prévus.

Les taxes seront facturées en sus aux taux en vigueur lors de l'exécution des travaux.

### Article 4 - MODIFICATIONS / TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES

Toute nouvelle instruction du donneur d'ordre ayant pour objet de modifier les conditions initiales d'exécution des travaux, doit être donnée, et immédiatement confirmée par écrit.

Cette modification, si elle est acceptée par l'entreprise, pourra entraîner un réajustement de prix.

Dans le cas de changement dans la masse des travaux, les ouvrages supplémentaires seront facturés en prenant pour base les prix unitaires du devis pour des travaux équivalents ou de même nature, ou sur la base des prix correspondants à la nature des travaux supplémentaires à effectuer.

Un devis sera établi pour toute modification ou tous travaux supplémentaires, celui-ci devra être retourné à l'entreprise accepté, avant toute intervention de l'entreprise ayant pour objet les modifications ou travaux supplémentaires à réaliser spécifiés au devis.

### Article 5 - DÉLAIS

Les délais donnés dans nos devis ne le sont simplement qu'à titre indicatif. Les travaux supplémentaires allongent d'autant la date de livraison.

Nous serons dégagés de tout engagement de délai :

- dans le cas où les conditions de paiement prévues n'auraient pas été observées,
- dans le cas où les renseignements nécessaires à l'exécution des travaux n'auraient pas été fournis en temps utile,
- dans le cas où l'avancement des travaux des corps d'état nous précédant ne permettrait pas l'exécution des nôtres.

### Article 6 - CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ

La responsabilité de l'entreprise est entièrement dérogée en cas :

- d'événement relevant de la force majeure ou d'imprévu non imputables à l'entreprise,
- de tout dommage antérieur à l'exécution des travaux.

### Article 7 - PAIEMENT

Tous les paiements devront s'effectuer à l'entreprise et ce quelles que soient les clauses portées sur les commandes qui nous seront remises.

Les paiements devront être effectués comme suit :

- 30 % minimum à la commande,
- *situation mensuelle en cours de travaux payable au plus tard dans les 7 jours suivant leur présentation,*
- Le solde, paiement comptant à réception de la facture.

Aucune condition d'escompte ne sera appliquée en cas de paiement comptant ou anticipé.

En cas de non-respect des conditions de paiement ci-dessus stipulées, nos travaux seront interrompus de plein droit.

### Article 8 - RETARD OU DÉFAUT DE PAIEMENT

Sans préjudices de tous autres dommages et intérêts, toute somme non payée entraîne l'application d'une pénalité de retard d'un montant égal à deux fois (2 fois) le taux d'intérêt légal en vigueur à l'échéance.

Cette pénalité est calculée le jour suivant la date d'échéance figurant sur la facture jusqu'au jour du paiement effectif. Cette pénalité est exigible sur simple demande de l'entreprise, elle est payable à réception de notre avis vous informant que nous l'avons portée à votre débit.

Le débiteur devra en outre, supporter tous les frais occasionnés par le recouvrement amiable et judiciaire des sommes dues, y compris les honoraires.

Les sommes qui seraient dues pour d'autres travaux ou pour toutes autres prestations de services deviendront immédiatement exigibles.

Toute détérioration du crédit du débiteur pourra justifier l'exigence de garantie ou d'un règlement préalable.

### Article 9 - RÉCLAMATIONS / GARANTIES

Le client doit vérifier les prestations effectuées à la livraison du chantier, ce contrôle devant notamment porter sur la qualité, les quantités et la prestation effectuée et leurs conformités au devis accepté.

Les réclamations ne pourront être prises en considération que si elles sont formulées par courrier recommandé adressé à notre siège social (\*) au plus tard dans les quinze jours suivant la réception de la facture.

Le fait par le client de n'avoir formulé aucune observation dans ce délai entraîne son acceptation pure et simple et vaut réception des travaux.

Si le client entend engager une action judiciaire, il doit impérativement s'engager dans le délai correspondant à la période de garantie couvrant les travaux réalisés à compter de la réception de la facture, passé ce délai, son action sera prescrite.

### Article 10 - ATTRIBUTION DE JURIDICTION

En cas de litige de toute nature relatif à l'exécution des travaux réalisés par la société et à l'application ou à l'interprétation des présentes conditions générales, seul sera compétent le tribunal de commerce du siège social de l'entreprise et ceci même en cas de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie.

Tous les travaux réalisés par la SAS LORENZI sont soumis à la loi française.

### Article 11 - DROIT DES CONSOMMATEURS

Ces conditions ne modifient pas les droits législatifs impératifs accordés aux consommateurs.

(\*) siège social de l'entreprise : ZAC Parc Pyrénées - Rue Troumouse - 65420 IBOS



ZAC Parc Pyrénées - Rue Troumouze - 65420 IBOS  
Tél. 05 62 37 50 84 - Fax : 05 62 51 94 42  
Email : lorenzi65@lorenzi65.fr  
www.peinturelorenzi.fr

## DEVIS

D23-2250 B

VILLE DE BAYONNE  
HOTEL DE VILLE  
1 AV MARECHAL LECLERC  
BAYONNE

Bidart, Le 09/11/2023

TS PEINTURE SUITE A MODIFICATION VILLE DE BAYONNE  
MUSEE BONNAT-HELLEU

[architectes.soupre@orange.fr](mailto:architectes.soupre@orange.fr)

Affaire suivie par : Benjamin C

	Quantité	U	P.U. H.T	P.T. H.T
<b>MODIFICATION PEINTURE INTERIEUR</b>				
<b>R+1</b>				
<b><u>PEINTURE PLAFOND ET MURS SALLE LABO PHOTO</u></b>				
<b><u>Peinture plafonds</u></b> Travaux préparatoires, et application de 2 couches de peinture mate	30,00	m2	14,50	435,00
<b><u>Peinture murs</u></b> Travaux préparatoires, et application de 2 couches de peinture mate	82,00	m2	14,50	1 189,00
<b><u>DIVERS</u></b>				
Protections des sols, et menus raccords	1,00	U	250,00	250,00
			<b>TOTAL H.T.</b>	<b>1 874,00 €</b>
			<b>T.V.A. à 20%</b>	<b>374,80 €</b>
			<b>TOTAL T.T.C.</b>	<b>2 248,80 €</b>



## CONDITIONS GÉNÉRALES DE PRESTATIONS

### Article 1 - APPLICATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES

Les travaux qui nous sont confiés sont soumis aux présentes conditions, auxquelles le donneur d'ordre en passant commande reconnaît avoir adhéré sans réserve. Toute condition contraire posée par le donneur d'ordre, sera à défaut d'acceptation écrite expresse, inopposable à l'entreprise, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance.

### Article 2 - DEVIS

Les devis sont uniquement valables par écrit, pendant une durée de un mois à compter de la date d'établissement du devis pour que les conditions consenties soient maintenues, sauf autrement indiqué dans le devis.

Pour prendre effet, la deuxième copie de ce devis devra nous être retournée revêtue de la signature du donneur d'ordre et de la mention "lu et approuvé, bon pour accord". Elle devra être renvoyée à l'adresse de l'entreprise.

La politique de l'entreprise étant d'améliorer constamment ses prestations, l'entreprise se réserve le droit de modifier les spécifications techniques des produits indiqués au devis, l'entreprise garantie cependant une fonctionnalité et une performance équivalente, aucun changement significatif ne sera effectué sans l'accord du client.

### Article 3 - PRIX

Les prix mentionnés s'entendent nets, sans escompte, et hors taxes pour l'exécution des travaux prévus.

Les taxes seront facturées en sus aux taux en vigueur lors de l'exécution des travaux.

### Article 4 - MODIFICATIONS / TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES

Toute nouvelle instruction du donneur d'ordre ayant pour objet de modifier les conditions initiales d'exécution des travaux, doit être donnée, et immédiatement confirmée par écrit.

Cette modification, si elle est acceptée par l'entreprise, pourra entraîner un réajustement de prix.

Dans le cas de changement dans la masse des travaux, les ouvrages supplémentaires seront facturés en prenant pour base les prix unitaires du devis pour des travaux équivalents ou de même nature, ou sur la base des prix correspondants à la nature des travaux supplémentaires à effectuer.

Un devis sera établi pour toute modification ou tous travaux supplémentaires, celui-ci devra être retourné à l'entreprise accepté, avant toute intervention de l'entreprise ayant pour objet les modifications ou travaux supplémentaires à réaliser spécifiés au devis.

### Article 5 - DÉLAIS

Les délais donnés dans nos devis ne le sont simplement qu'à titre indicatif. Les travaux supplémentaires allongent d'autant la date de livraison.

Nous serons dégagés de tout engagement de délai :

- dans le cas où les conditions de paiement prévues n'auraient pas été observées,
- dans le cas où les renseignements nécessaires à l'exécution des travaux n'auraient pas été fournis en temps utile,
- dans le cas où l'avancement des travaux des corps d'état nous précédant ne permettrait pas l'exécution des nôtres.

### Article 6 - CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ

La responsabilité de l'entreprise est entièrement dégagée en cas :

- d'événement relevant de la force majeure ou d'imprévis non imputables à l'entreprise,
- de tout dommage antérieur à l'exécution des travaux.

### Article 7 - PAIEMENT

Tous les paiements devront s'effectuer à l'entreprise et ce quelles que soient les clauses portées sur les commandes qui nous seront remises.

Les paiements devront être effectués comme suit :

- 30 % minimum à la commande,
- *situation mensuelle en cours de travaux payable au plus tard dans les 7 jours suivant leur présentation,*
- Le solde, paiement comptant à réception de la facture.

Aucune condition d'escompte ne sera appliquée en cas de paiement comptant ou anticipé.

En cas de non-respect des conditions de paiement ci-dessus stipulées, nos travaux seront interrompus de plein droit.

### Article 8 - RETARD OU DÉFAUT DE PAIEMENT

Sans préjudices de tous autres dommages et intérêts, toute somme non payée entraîne l'application d'une pénalité de retard d'un montant égal à deux fois (2 fois) le taux d'intérêt légal en vigueur à l'échéance.

Cette pénalité est calculée le jour suivant la date d'échéance figurant sur la facture jusqu'au jour du paiement effectif. Cette pénalité est exigible sur simple demande de l'entreprise, elle est payable à réception de notre avis vous informant que nous l'avons portée à votre débit.

Le débiteur devra en outre, supporter tous les frais occasionnés par le recouvrement amiable et judiciaire des sommes dues, y compris les honoraires.

Les sommes qui seraient dues pour d'autres travaux ou pour toutes autres prestations de services deviendront immédiatement exigibles.

Toute détérioration du crédit du débiteur pourra justifier l'exigence de garantie ou d'un règlement préalable.

### Article 9 - RÉCLAMATIONS / GARANTIES

Le client doit vérifier les prestations effectuées à la livraison du chantier, ce contrôle devant notamment porter sur la qualité, les quantités et la prestation effectuée et leurs conformités au devis accepté.

Les réclamations ne pourront être prises en considération que si elles sont formulées par courrier recommandé adressé à notre siège social (\*) au plus tard dans les quinze jours suivant la réception de la facture.

Le fait par le client de n'avoir formulé aucune observation dans ce délai entraîne son acceptation pure et simple et vaut réception des travaux.

Si le client entend engager une action judiciaire, il doit impérativement s'engager dans le délai correspondant à la période de garantie couvrant les travaux réalisés à compter de la réception de la facture, passé ce délai, son action sera prescrite.

### Article 10 - ATTRIBUTION DE JURIDICTION

En cas de litige de toute nature relatif à l'exécution des travaux réalisés par la société et à l'application ou à l'interprétation des présentes conditions générales, seul sera compétent le tribunal de commerce du siège social de l'entreprise et ceci même en cas de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie.

Tous les travaux réalisés par la SAS LORENZI sont soumis à la loi française.

### Article 11 - DROIT DES CONSOMMATEURS

Ces conditions ne modifient pas les droits législatifs impératifs accordés aux consommateurs.

(\*) siège social de l'entreprise : ZAC Parc Pyrénées - Rue Troumouse - 65420 IBOS



Accusé de réception en préfecture  
 0042104102023021430029-DF  
 Date de transmission : 19/12/2023  
 Date de réception préfecture : 18/12/2023

**PEINTURE REVESTEMENTS ISOLATION**  
**PARQUETS FAÇADES DECORATION**  
 ZAC Parc Pyrénées - Rue Troumouze - 65420 IBOS  
 Tél. 05 62 37 50 84 - Fax : 05 62 51 94 42  
 Email : lorenzi65@lorenzi65.fr  
 www.peinturelorenzi.fr

# DEVIS

**D23-2253 B**

**ARCHITECTES SOUPRE**

Bidart, Le 09/11/2023

**TS PEINTURE SUITE A MODIFICATION - ARCHITECTES SOUPRE  
 MUSEE BONNAT-HELLEU**

[architectes.soupre@orange.fr](mailto:architectes.soupre@orange.fr)

Affaire suivie par : *Benjamin C*

	Quantité	U	P.U. H.T	P.T. H.T
<b>PEINTURE INTERIEUR</b>				
<b><u>RDC</u></b>				
<b><u>PEINTURE CACHES PRISES</u></b>				
<b><u>Peinture caches prises</u></b>				
Travaux préparatoires,et application de 2 couches de peinture satinée	23,00	u	25,00	575,00
			<b>TOTAL H.T.</b>	<b>575,00 €</b>
			<b>T.V.A. à 20%</b>	<b>115,00 €</b>
			<b>TOTAL T.T.C.</b>	<b>690,00 €</b>



SAS au capital de 100 000 € ■ RCS Tarbes 317 807 444 ■ SIRET : 317 807 444 00052 ■ APE 4334 Z ■ N° TVA : FR 32 317 807 444

Domiciliation bancaire ■ Crédit Agricole : IBAN - FR76 1690 6020 2551 0554 7870 238 ■ BIC - AGRIFRPP869

CIC : IBAN - FR76 1005 7190 2000 0505 3630 180 ■ BIC - CMCIFRPP

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE PRESTATIONS

### Article 1 - APPLICATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES

Les travaux qui nous sont confiés sont soumis aux présentes conditions, auxquelles le donneur d'ordre en passant commande reconnaît avoir adhéré sans réserve. Toute condition contraire posée par le donneur d'ordre, sera à défaut d'acceptation écrite expresse, inopposable à l'entreprise, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance.

### Article 2 - DEVIS

Les devis sont uniquement valables par écrit, pendant une durée de un mois à compter de la date d'établissement du devis pour que les conditions consenties soient maintenues, sauf autrement indiqué dans le devis.

Pour prendre effet, la deuxième copie de ce devis devra nous être retournée revêtue de la signature du donneur d'ordre et de la mention "lu et approuvé, bon pour accord". Elle devra être renvoyée à l'adresse de l'entreprise.

La politique de l'entreprise étant d'améliorer constamment ses prestations, l'entreprise se réserve le droit de modifier les spécifications techniques des produits indiqués au devis, l'entreprise garantie cependant une fonctionnalité et une performance équivalente, aucun changement significatif ne sera effectué sans l'accord du client.

### Article 3 - PRIX

Les prix mentionnés s'entendent nets, sans escompte, et hors taxes pour l'exécution des travaux prévus.

Les taxes seront facturées en sus aux taux en vigueur lors de l'exécution des travaux.

### Article 4 - MODIFICATIONS / TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES

Toute nouvelle instruction du donneur d'ordre ayant pour objet de modifier les conditions initiales d'exécution des travaux, doit être donnée, et immédiatement confirmée par écrit.

Cette modification, si elle est acceptée par l'entreprise, pourra entraîner un réajustement de prix.

Dans le cas de changement dans la masse des travaux, les ouvrages supplémentaires seront facturés en prenant pour base les prix unitaires du devis pour des travaux équivalents ou de même nature, ou sur la base des prix correspondants à la nature des travaux supplémentaires à effectuer.

Un devis sera établi pour toute modification ou tous travaux supplémentaires, celui-ci devra être retourné à l'entreprise accepté, avant toute intervention de l'entreprise ayant pour objet les modifications ou travaux supplémentaires à réaliser spécifiés au devis.

### Article 5 - DÉLAIS

Les délais donnés dans nos devis ne le sont simplement qu'à titre indicatif. Les travaux supplémentaires allongent d'autant la date de livraison.

Nous serons dégagés de tout engagement de délai :

- dans le cas où les conditions de paiement prévues n'auraient pas été observées,
- dans le cas où les renseignements nécessaires à l'exécution des travaux n'auraient pas été fournis en temps utile,
- dans le cas où l'avancement des travaux des corps d'état nous précédant ne permettrait pas l'exécution des nôtres.

### Article 6 - CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ

La responsabilité de l'entreprise est entièrement dégagée en cas :

- d'événement relevant de la force majeure ou d'imprévis non imputables à l'entreprise,
- de tout dommage antérieur à l'exécution des travaux.

### Article 7 - PAIEMENT

Tous les paiements devront s'effectuer à l'entreprise et ce quelles que soient les clauses portées sur les commandes qui nous seront remises.

Les paiements devront être effectués comme suit :

- 30 % minimum à la commande,
- *situation mensuelle en cours de travaux payable au plus tard dans les 7 jours suivant leur présentation,*
- Le solde, paiement comptant à réception de la facture.

Aucune condition d'escompte ne sera appliquée en cas de paiement comptant ou anticipé.

En cas de non-respect des conditions de paiement ci-dessus stipulées, nos travaux seront interrompus de plein droit.

### Article 8 - RETARD OU DÉFAUT DE PAIEMENT

Sans préjudices de tous autres dommages et intérêts, toute somme non payée entraîne l'application d'une pénalité de retard d'un montant égal à deux fois (2 fois) le taux d'intérêt légal en vigueur à l'échéance.

Cette pénalité est calculée le jour suivant la date d'échéance figurant sur la facture jusqu'au jour du paiement effectif. Cette pénalité est exigible sur simple demande de l'entreprise, elle est payable à réception de notre avis vous informant que nous l'avons portée à votre débit.

Le débiteur devra en outre, supporter tous les frais occasionnés par le recouvrement amiable et judiciaire des sommes dues, y compris les honoraires.

Les sommes qui seraient dues pour d'autres travaux ou pour toutes autres prestations de services deviendront immédiatement exigibles.

Toute détérioration du crédit du débiteur pourra justifier l'exigence de garantie ou d'un règlement préalable.

### Article 9 - RÉCLAMATIONS / GARANTIES

Le client doit vérifier les prestations effectuées à la livraison du chantier, ce contrôle devant notamment porter sur la qualité, les quantités et la prestation effectuée et leurs conformités au devis accepté.

Les réclamations ne pourront être prises en considération que si elles sont formulées par courrier recommandé adressé à notre siège social (\*) au plus tard dans les quinze jours suivant la réception de la facture.

Le fait par le client de n'avoir formulé aucune observation dans ce délai entraîne son acceptation pure et simple et vaut réception des travaux.

Si le client entend engager une action judiciaire, il doit impérativement s'engager dans le délai correspondant à la période de garantie couvrant les travaux réalisés à compter de la réception de la facture, passé ce délai, son action sera prescrite.

### Article 10 - ATTRIBUTION DE JURIDICTION

En cas de litige de toute nature relatif à l'exécution des travaux réalisés par la société et à l'application ou à l'interprétation des présentes conditions générales, seul sera compétent le tribunal de commerce du siège social de l'entreprise et ceci même en cas de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie.

Tous les travaux réalisés par la SAS LORENZI sont soumis à la loi française.

### Article 11 - DROIT DES CONSOMMATEURS

Ces conditions ne modifient pas les droits législatifs impératifs accordés aux consommateurs.

(\*) siège social de l'entreprise : ZAC Parc Pyrénées - Rue Troumouse - 65420 IBOS



## AVENANT N°2 AUGMENTATION DE MONTANT

### **A - Identification du pouvoir adjudicateur**

Ville de Bayonne  
HOTEL DE VILLE  
1 AVENUE MARECHAL LECLERC  
64100 BAYONNE

Tél : 05.59.46.61.63  
Poste : 61.63  
Télécopie : 05.59.59.30.91  
Courriel : [commandepublique@bayonne.fr](mailto:commandepublique@bayonne.fr)  
Adresse internet(U.R.L) : <http://www.bayonne.fr>

<https://demat-ampa.fr>

Représenté par : Monsieur Jean-Marc SALANNE, Conseiller municipal délégué  
à la commande publique

### **B - Identification du titulaire du marché**

TK ELEVATOR  
140 Chemin Bareyre  
40300 PEYREHORADE  
Courriel : [contact-NI-sud@tkelevator.com](mailto:contact-NI-sud@tkelevator.com)  
Tél. : 05.58.35.29.70  
SIRET : 72202474200172

Représenté par : Madame, Monsieur le Directeur

### **C - Objet du marché**

RENOVATION ET EXTENSION DU MUSEE BONNAT HELLEU, MUSEE DES BEAUX-ARTS/ Lot n° 18 :  
ascenseurs - monte-charges

Référence du marché : 21024

Date de la notification : 04/03/2021

Délai d'exécution : 38 mois, à compter du 04/03/2021 et jusqu'au 06/05/2024

Montant initial du marché

- Taux de TVA :	20,0 %
- Montant HT :	310 940,00 €
- Montant TTC :	373 128,00 €

## D - Avenants précédents

Avenants au marché conclus précédemment :

N°	Date d'entrée	Type	Montant HT	Date de signature
1	09/06/2023	Augmentation de montant	4 950,00 €	

## E - Objet de l'avenant

Modifications introduites par le présent avenant : augmentation de montant

Montant du marché avant avenant :

- Taux de la TVA : 20,0 %
- Montant HT : 315 890,00 €
- Montant TTC : 379 068,00 €

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20,0 %
- Montant HT : 810,00 €
- Montant TTC : 972,00 €

- % d'écart introduit par l'avenant : 1,85 %

Nouveau montant du marché :

- Taux de la TVA : 20,0 %
- Montant HT : 316 700,00 €
- Montant TTC : 380 040,00 €

Les prestations supplémentaires objet de l'avenant :

- bac de rétention installé dans le local abritant la machinerie pour un montant de 810,00 € HT

Conformément au devis PF-4XX-YYY-ZZZ du 06/11/2023

## F - Signature du titulaire du marché

A .....

Le .....

Signature du titulaire

## **G - Signature du pouvoir adjudicateur**

A Bayonne,

Signature du représentant du pouvoir adjudicateur  
Monsieur Jean-Marc SALANNE, Conseiller municipal délégué  
à la commande publique en vertu d'une délibération en date du 14/12/2023

## **H - Notification de l'avenant au titulaire du marché**

### **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçu à titre de notification une copie du présent avenant »

A .....

Le .....

**Signature**

### **En cas d'envoi en LR AR :**

Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire (valant date de notification du contrat)

### **En cas de notification par voie électronique :**

Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché :



Facture pro forma

Votre interlocuteur : RICHARD Christophe  
Date de la demande : 06/11/2023  
Email : D31  
Téléphone : 06.11.08.59.51

AGENCE BLP  
M. BROCHET  
Quai Armand Lalande CS 60 056  
Adresse 2 du MOE  
33070  
BORDEAUX

## FACTURE N° PF-4XX-YYY-ZZZ

Chantier : MUSEE BONNAT  
Adresse : 5 rue Jacques Laffitte  
64100

BAYONNE

N° appareil(s) : AMB61895

DESIGNATION :	Qté :	PU HT:	PRIX TOTAL :
Bac rétention machinerie	1	650,00 €	650,00 €
Main d'œuvre			160,00 €
<b>Montant total HT</b>			<b>810,00 €</b>
TVA	20,0%		162,00 €
<b>Montant total TTC</b>			<b>972,00 €</b>

Règlement pour le 21/11/2023

TK ELEVATOR FRANCE SAS

Siège social : B.P. 50126 - 49001 Angers Cedex 01 France

S.A.S. au Capital de 8 116 809 euros

SIREN 722 024 742 R.C.S. Angers

N° identification TVA intracommunautaire : FR24 722 024 742

Police d'assurance RC n° 05-700034-01001-113 compagnie HDI

N° SIRET : 722 024 742 02400

**Merci d'adresser votre  
règlement et/ou avis de  
virement à cette adresse**



TK Elevator France

Service Trésorerie

BP 50126

49001 ANGERS CEDEX 01

FAX: 02 41 33 36 61

Banque : BNP Paribas

IBAN : FR76 3000 4002 0100 0205 7264 801

BIC (Bank Identification Code) : BNPAFRPPVLE

[TKEFRcomptabiliteclient@tkelevator.com](mailto:TKEFRcomptabiliteclient@tkelevator.com)